

Renseignements sur les documents

Modifications apportées aux codes d'objet et de fonction

Version 11

2021-2022

<u>Code de fonction</u>	<u>Description du code de fonction</u>	<u>Modification</u>	<u>Raison</u>
89	Volet Résilience à la COVID-19 pour des projets d'infrastructure (VIRCV – 80 %)	<b>Ajout</b> : Le code de fonction 89 est ajouté pour les dépenses en capital liées au financement provincial du volet Résilience à la COVID-19 pour des projets d'infrastructure annoncé dans la note de service 2020:B20.	Pour ajouter une nouvelle catégorie de déclaration de capital.
03	Gouvernement du Canada	<b>Ajouté</b> : Le volet Résilience à la COVID-19 pour des projets d'infrastructure (VIRCV – 80 %) et le Fonds d'incitation à l'action pour le climat (FIAC) sont ajoutés aux exemples.	Pour ajouter de nouveaux types de financement aux exemples du code de fonction.
<b>Tableau 3</b>		<b>Modification</b>	<b>Raison</b>
03, 89	Bâtiments et autres biens non mobiles	<b>Ajout</b> : Trois colonnes sont créées pour les éléments suivants : volet Résilience à la COVID-19 pour des projets d'infrastructure (VIRCV – 80 %); volet Résilience à la COVID-19 pour des projets d'infrastructure (VIRCV – 20 %); et Fonds d'incitation à l'action pour le climat (FIAC)  et les codes d'objet suivants sont ajoutés dans ces colonnes, sous Bâtiments et autres biens non mobiles : 580, 581, 586, 588, 590, 591.	Pour ajouter de nouvelles catégories de déclaration de capital.
<b>Code d'objet</b>	<b>Description du code d'objet</b>	<b>Modification</b>	<b>Raison</b>
865	Équipement informatique	<b>Modification</b> : La définition du code d'objet 865 Équipement informatique est modifiée comme suit : Comprend toutes les parties physiques de l'ordinateur.	Pour corriger une erreur de « copier-coller » entraînant une description incorrecte du matériel informatique dans le document du plan comptable.
593	Acquisition d'immobilisations corporelles – Contrats de location-acquisition – Machinerie et équipement	<b>Ajout</b> : Le code d'objet 593 et la définition du code d'objet sont ajoutés.	Ajout de ce code d'objet pour répondre aux exigences provinciales de rapport.
594	Acquisition d'immobilisations corporelles – Contrats de location-acquisition – Technologie de l'information	<b>Ajout</b> : Le code d'objet 594 et la définition du code d'objet sont ajoutés.	Ajout de ce code d'objet pour répondre aux exigences provinciales de rapport.

102	Directeurs et agents de supervision (y compris le directeur des finances)	<p><b>Modification :</b> L'exemple a été modifié : « Agents de supervision liés à la Subvention pour d'autres programmes d'enseignement Chefs dans le cadre de l'allocation pour le leadership des programmes, qui travaillent au niveau du fonctionnement des écoles. Tous les chefs sont considérés comme des coordonnateurs ou conseillers selon le code de fonction 25 » devient « Agentes et agents de supervision liés aux Fonds pour les priorités et les partenariats. Les chefs dans le cadre de la Subvention pour les leaders en matière de programmes qui sont au même niveau que les agentes et agents de supervision. Tous les chefs sont considérés comme des coordonnateurs/conseillers selon le code de fonction 25 ».</p>	Pour mettre à jour l'ancienne terminologie
565, 785	Acquisition d'immobilisations corporelles – Amortissement – Équipement informatique	<p><b>Modification :</b> La durée de vie utile estimative du matériel informatique est passée de cinq ans à trois ans.</p>	Par souci d'uniformité avec la version 13 du document intitulé <i>Immobilisations corporelles des conseils scolaires de district et des administrations scolaires – Conventions comptables et guide de mise en œuvre provincial</i> , révisée en janvier 2021
<b>Tableau 3</b>		<b>Modification</b>	<b>Raison</b>
593, 594	Installations mobiles	<p><b>Ajout :</b> Les codes d'objet 593 et 594 sont ajoutés au tableau 3 sous la ligne 1.3 Installations mobiles.</p>	Ajout de ce code d'objet pour répondre aux exigences provinciales de rapport.
Annexe sur l'éducation de l'enfance en difficulté	Enveloppe pour l'éducation de l'enfance en difficulté	<p><b>Mise à jour :</b> La colonne D de l'onglet Annexe sur l'éducation de l'enfance en difficulté est supprimée.</p>	La colonne D est supprimée, car cette information se trouve dans le Formulaire de données A2 du SIFE.
<b>Code de programme</b>	<b>Description du code de programme</b>	<b>Modification</b>	<b>Raison</b>
302 et 305	Matériel individuel spécial	<p><b>Mise à jour :</b> La référence « I.S.A. » est supprimée du code de programme 302.</p>	Pour mettre à jour l'ancienne terminologie